

Camiers: certification sans réserve pour l'institut psychiatrique Calmette

Publié le 19/03/2013 - Mis à jour le 19/03/2013

Par CHRISTOPHE LE-BAS



L'établissement public de santé mentale, l'institut Calmette, obtient sa certification de la Haute autorité de santé (HAS). Cette certification récompense la qualité des soins et le professionnalisme des équipes de santé. Sur l'ensemble des critères évalués par les experts de la HAS, aucune n'est sujette à réserve. Divisé en huit sites, l'institut propose des soins adaptés aux enfants et aux adultes atteints d'un handicap mental.

« Cette certification récompense deux années de travail », annonce Georges Nivesse, directeur de l'institut Camiérois. La certification est une procédure d'évaluation de tous les établissements de santé publics et privés de France. Des critères tels que la prise en charge de la douleur, la prise en charge des patients, la gestion du dossier du patient et même le dialogue social au sein de l'établissement sont pris en compte.

Pour réussir l'évaluation et recevoir la certification de la HAS, il faut obtenir une note supérieure à 57 % dans chacun des domaines analysés. La note minimale obtenue par l'institut Calmette est de 77 %.

« La certification est un acte régulier. Tous les quatre ans, des évaluateurs de la HAS viennent nous visiter. En octobre dernier, un médecin, un directeur d'établissement de santé et un cadre de santé sont restés quatre jours dans nos murs. Nous leur avons fourni une auto-évaluation, base du travail des experts. Ils ont alors vérifié, point par point notre auto-évaluation. Ils ont rencontré des professionnels de l'institut, ont fait le parcours du patient et ont tout noté. Puis ils ont visité nos établissements de Berck et d'Auchy-les-Hesdin. » Les résultats sont alors traités par les experts de la HAS puis transférés à l'Agence régionale de Santé (ARS) et enfin à l'établissement.

Ouverture d'un EHPAD en avril

« La procédure est très exigeante et c'est un long travail pour le personnel. Mais nous avons obtenu une certification sans réserve, chose assez rare parmi les établissements de santé. Il reste néanmoins des pistes d'amélioration, c'est aussi à ça que sert l'évaluation. » Ces pistes ne sont pas bloquantes mais, *« il faut améliorer les dossiers patients informatisés »*, précises Georges Nivesse. *« Nous nous améliorerons pour la prochaine certification. Nous visons la note de 80 % »*, poursuit-il.

L'institut Calmette est un établissement spécialisé dans la gestion des troubles psychiatriques chez l'enfant et l'adulte. En partenariat avec les centres de Boulogne et de Montreuil, il permet un dépistage précoce des troubles psychiatrique, pouvant survenir dès la naissance. *« Si nous repérons une situation à risque, nous accompagnons la maman grâce à nos services psychiatriques afin d'éviter toute situation difficile »*, explique le directeur. Un centre spécialement dédié à l'autisme est aménagé. *« Mais il faut parler d'autismes au pluriel. Il n'y a pas qu'une sorte d'autisme et nos équipes sont là pour diagnostiquer, aussitôt que possible, l'autisme dont est atteint un enfant. Nous travaillons en étroite collaboration avec le centre de Lille à ce sujet. »* Un EHPAD est en construction, son inauguration est programmée en avril.

Pour tout renseignement : <http://www.epsm-camiers.fr/>

Téléphone : 03 21 89 70 00

La Voix du Nord